



www.fn-te.cgt.fr

Taux pro/pro catégorie C

Vous trouverez ci-après les taux applicables pour les corps de catégorie C administratif et technique paru ce jour au journal officiel

Filière administrative

Adjoints administratifs principaux de 1re classe (C3) 9% en 2020, 2021 et 2022

Adjoints administratifs principaux de 2e classe (C2) 24% en 2020, 22% en 2021 et 20% en 2022

Filière technique

Agents techniques principaux de 1re classe (C3) 5% en 2020, 5,5% en 2021 et 6% en 2022

Agents techniques principaux de 2e classe (C2) 20% en 2020, 19% en 2021 et 2022

Des taux insultants qui s'inscrivent dans une politique du DRH et de la DGAFP qui vise à appuyer un peu plus sur les plus petits salaires de notre ministère. Les années passent et rien ne bouge !

Pour la CGT, le salaire est avant tout indiciaire, nous ne nous satisfaisons pas de ces pourcentages dans une catégorie où la durée moyenne dans le grade est de 17,2 ans.

Montreuil le 12 juillet 2019,